

Association des Parents de l'école communale d'Hennuyères

PV de la réunion entre le Comité et la Direction, du 13 janvier 2021

1. Point sur la situation actuelle - Covid

Aucun enfant n'est actuellement malade.

Concernant les retours de vacances et les quarantaines, l'école ne peut exiger aucun certificat. La présence ou l'absence des enfants est donc liée au bon vouloir, à la bonne foi et au civisme des parents (respect des règles sanitaires).

2. Activités prévues

- Afin de récolter des fonds, l'école a prévu plusieurs activités:
 - Vente de galettes: celle-ci était prévue pour le mois de janvier, mais sera reportée entre carnaval et Pâques, pour ne pas tomber en même temps que le repas organisé par l'AP.
 - Marché aux fleurs traditionnel: début mai, avec livraison dans le courant du mois de mai.
- Portes ouvertes (27 mars 2021)

Selon la situation sanitaire à ce moment, les portes ouvertes se feront en présentiel si possible. Sinon, la direction recevra les parents souhaitant inscrire un enfant sur rendez-vous (le samedi et le dimanche).

Une vidéo de présentation sera également prévue, comme l'année passée.

- Fancy fair (29/5/2021)

Elle ne pourra très certainement pas avoir lieu de la manière habituelle... Cependant, l'école et l'AP souhaitent que les enfants puissent passer une journée festive et faire un spectacle. Une solution « virtuelle » est donc envisagée: chaque classe ferait son spectacle pendant les heures de cours normales, et celui-ci serait filmé. Un montage de l'ensemble des spectacles serait réalisé et vendu (support à déterminer) afin de palier un peu au manque à gagner d'une fancy fair traditionnelle. On imaginerait aussi un repas (petite restauration, frites,...?) à emporter le samedi +/- le dimanche du week-end prévu, afin de rester dans la thématique festive.

- L'AP organisera aussi certaines festivités:
 - Petit déjeuner cougnons: il a eu lieu en décembre sous forme de drive-in et a été un succès!
 - Souper d'hiver, prévu le 30 janvier. Les commandes sont en cours.
 - Fancy fair, en collaboration avec l'école.
 - Éventuellement, d'autres initiatives pourraient être proposées.

3. Fonctionnement de l'école

- Code rouge: débuté après les vacances de Toussaint, et probablement d'application jusque mars, voire plus tard...
- Adaptation des horaires selon le « code rouge »:
 - Les enfants ne vont plus à la piscine (ni pour le cours obligatoire, ni pour le para-scolaire du mercredi après-midi)
 - Il n'y a plus de repas chaud ni de potage
 - Les professeurs de cours philosophiques sont attribués à une seule école —> les enfants n'ont plus que le cours de citoyenneté, et par classe entière (sans regroupement de plusieurs classes)
 - Les professeurs d'éducation physique sont également limités à un seul site, et leurs horaires ont été modifiés
 - Aucun adulte n'a accès à l'école

- Problème rencontré avec la classe de 3ème C juste avant les vacances de Noël : la suppression annoncée de cette classe en janvier est liée à la perte d'élèves dans une autre école de l'entité. Malheureusement, la Communauté Française compte les pertes d'élèves en pourcentage global par commune, alors que les écoles avaient compté les pertes en nombre d'élèves par école (ce qui n'aurait alors pas dû impacter notre implantation).
- La réunion des parents prévue en janvier pour les 3ème maternelles sera maintenue, mais sur rdv programmés par les institutrices, afin d'éviter que les parents ne se croisent ou stagnent dans l'école.
- Caisses de classes: afin de respecter ce qui a été décidé, Mme Corine enverra les tickets des enseignants à l'AP; en cas d'accord, l'AP remboursera directement l'enseignant par virement bancaire.